



bulletin



Personne-ressource :
Wendyanne D'Silva
Directrice du Service de l'inscription
416 865-3032
wdsilva@ida.ca

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

BULLETIN N° 3677
Le 3 octobre 2007

Terre-Neuve-et-Labrador

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) a le plaisir d'annoncer que le Surintendant des valeurs mobilières de Terre-Neuve-et-Labrador a délégué à l'ACCOVAM, en date du 1^{er} octobre 2007, les fonctions d'inscription et de renouvellement de l'inscription des personnes autorisées et des sociétés membres de l'ACCOVAM aux termes de l'article 25.5(1) de la loi sur les valeurs mobilières (*Securities Act*) de cette province.

Toutes les demandes seront examinées par le personnel de l'ACCOVAM à Toronto. Une fois l'examen terminé, le personnel de l'ACCOVAM enverra un avis aux membres attestant de l'inscription accordée en vertu de la loi sur les valeurs mobilières de Terre-Neuve-et-Labrador et (ou) de l'autorisation accordée aux termes des Statuts et Règlement de l'ACCOVAM.

Les demandes et les avis relatifs aux personnes physiques seront encore déposés par l'intermédiaire de la BDNI.

Les sociétés membres de Terre-Neuve-et-Labrador devront faire parvenir leurs demandes d'inscription au bureau de l'ACCOVAM à Toronto, à l'attention de la directrice du Service de l'inscription.

Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association